

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 13 avril 2022
Convocation faite
Le 30 mars 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 05 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON (à partir du point n° 2022-04-059), M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (jusqu'au point n° 2022-04-058), Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Sébastien PAULET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Angélique WAUTOT (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Paul-Edouard LETISSIER (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Jean GUION), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-04-068 Autorisation au Président de signer un avenant n° 4 au marché n° 20 MN 01 09 – Lot 9, relatif à des travaux d'agencement intérieur bois pour la réhabilitation de la piscine de REVIN

Vu le marché n° 20 MN 01 09, lot n° 9, relatif à des travaux d'agencement intérieur bois pour la réhabilitation de la piscine de REVIN, notifié à la société LEMPEREUR, pour un montant initial de 28 197,03 € HT,

Vu sa délibération n° 2020-07-126 du 27 juillet 2020, précisant les délégations du Conseil de Communauté au Président,

Vu le premier avenant signé par le Président, portant le marché à 29 070,73 € HT, soit une plus-value de 03,10 % par rapport au marché initial,

Vu le deuxième avenant signé par le Président, portant le marché à 30 440,77 € HT, soit une plus-value de 04,86 % par rapport au marché initial,

Vu sa délibération n° 2021-12-238 du 21 décembre 2021, autorisant le Président à signer un troisième avenant au marché, portant ainsi le marché à 32 553,64 € HT,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux supplémentaires suivants :

- Ajustement des surfaces de bardage dans le hall bassin (moins-value) ;
- Fourniture et pose de 2 ouvrants de portes bois ;
- Fourniture et pose d'un panneau de médium pour cloisonnement DEP zone beauté ;

Considérant le surcoût des travaux d'un montant de 1 809,97 € HT,

Considérant la somme des avenants 1 à 4, représentant une plus-value de 21,87 % par rapport au marché initial,

Entendu le Président préciser qu'il donnera, en information, lors d'un prochain Conseil de Communauté, un tableau présentant l'ensemble des avenants pris dans le cadre de la réhabilitation de la piscine de REVIN,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 04 avril 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'avenant n° 4 au marché n° 20 MN 01 09 – Lot n° 9, attribué à la société LEMPEREUR, d'un montant de 1 809,97 € HT, soit 2 717,96 € TTC,

* **autorise** le Président à le signer.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.